

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2024-26 (2024-11-03)

Baux hydriques de nos marinas État d'avancement

À la suite des avis de non-renouvellement reçus plus tôt cet été de la part du Domaine hydrique de l'État, les représentants du CA de l'Association ont entamé les démarches pour obtenir de nouveaux baux hydriques pour chacune des marinas de l'Association. Des communiqués à cet effet ont été émis les 8 juin et 10 juillet dernier. Un suivi sur les démarches a été effectué lors de l'AGA du 6 septembre dernier. Une note sur ce sujet se retrouve d'ailleurs sur le site web de l'Association, sous l'onglet [Assemblées générales](#) de 2024.

Marina 1

L'étape la plus critique, exigeant le consentement de 10 propriétaires riverains de cette marina, est maintenant complétée. Le Domaine hydrique de l'État nous l'a confirmé en date du 22 octobre dernier. Nous remercions tous les propriétaires concernés pour leur collaboration.

Le dossier suivra son cours avec des travaux d'arpentage, puis certaines formalités plus administratives devront être complétées.

Nous sommes encouragés et nous poursuivons les démarches jusqu'à la signature du nouveau bail hydrique pour la Marina 1.

Marina 2

Malgré les démarches initiales qui semblaient prometteuses et un accord verbal, le seul propriétaire concerné a choisi de faire suivre une lettre de refus.

Puisque l'Association dispose de certaines assises juridiques concernant l'installation de quais à la Marina 2, nous entendons faire valoir nos droits pour dénouer cette impasse.

Nous vous tiendrons informés des développements.

Le Conseil d'administration